

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 août 2022 à 20h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;

Étaient absents :

Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h03.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions. Aucune question n'est posée.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

186-08-2022 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 août 2022;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter le point suivant :

10.1 Colloque ADMQ

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

187-08-2022 **2.2 Adoption des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, de la

séance extraordinaire du 19 juillet 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les procès-verbaux du 4 et 19 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

188-08-2022 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

Comptes payés	711,56 \$	C2200223 à C2200223
	11 545,25 \$	L2200114 à L2200131
	1 913,88 \$	V0300622
Comptes à payer	37 436,26 \$	C2200224 à C2200247
	70,00 \$	L2200132 à L2200133
Salaires payés	34 026,52 \$	D2200330 à D2200457

Adoptée à l'unanimité

189-08-2022 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu'il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2022 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de juillet 2022 aux membres du conseil.

190-08-2022 **2.6 Entériner le choix du lieu de la séance du conseil du 22 août 2022**

Attendu qu' une éclosion de cas de COVID-19 a eu lieu au camp de jour de Sainte-Christine ;

Attendu que la salle où a lieu le camp de jour fait est également le lieu où les séances du conseil se déroulent;

Attendu qu' il y a eu lieu de modifier l'emplacement de la séance ordinaire du conseil du 22 août 2022 afin d'éviter la propagation de la COVID-19, le temps d'effectuer la désinfection de la salle après son utilisation par le camp de jour;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine le choix du lieu de la séance ordinaire du conseil du 22 août 2022, soit la caserne incendie sise au 6, chemin de Béthanie à Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair étant absent, M. Simon Dufault, fait un compte rendu des interventions effectuées dernièrement par le service des incendies.

191-08-2022 **3.2 Autorisation de formation – auto-pompe**

Attendu que le service de protection des incendies de Sainte-Christine souhaite former deux pompiers sur la pompe;

Attendu que les frais d'inscription sont approximativement de 1 500 \$ pour chaque pompier;

Attendu que les frais d'inscription de ces deux pompiers étaient prévus aux prévisions budgétaires 2022;

Attendu que les frais d'inscription seront partagés entre municipalités puisque les pompiers sont également employés dans d'autres municipalités;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'inscription de M. Mickaël L. Giguère au cours d'auto-pompe.

Que les frais d'inscription, les heures de formation, les frais de déplacements et de repas de M. Mickaël L. Giguère soient séparés à parts égales entre la Municipalité de Sainte-Christine et la Régie des incendies de Roxton.

Que le conseil municipal autorise l'inscription de M. Jean-François Poirier au cours d'auto-pompe.

Que les frais d'inscription, les heures de formation, les frais de déplacements et de repas de M. Jean-François Poirier soient séparés à parts égales entre Municipalité de Sainte-Christine et la Municipalité de Wickham.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

192-08-2022 **4.1.1 Clôture**

Attendu que le terrain appartenant à la Municipalité près du centre communautaire possède une clôture mitoyenne entre la ferme de M. Aimé Loranger;

Attendu que l'exploitant de la terre, M. Daniel Favreau demande à la Municipalité si elle souhaite retirer la clôture, ce qui faciliterait l'entretien du fossé;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise M. Daniel Favreau a retiré la clôture mitoyenne entre le terrain de la Municipalité et le terrain de M. Aimé Loranger.

Adoptée à l'unanimité

193-08-2022 **4.2 Équipements de sécurité et signalisation obligatoire**

Attendu qu' il y a lieu de faire l'acquisition de plusieurs équipements de sécurité et de signalisation (flèche, pancartes, ensembles voyants pour la signalisation, casques, drapeaux, etc.) afin de se conformer aux lois en vigueur;

Attendu qu' une évaluation des montants budgétaires disponibles a été faite;

Attendu que la Municipalité dispose d'un budget d'un peu plus de 6 200 \$, taxes en sus, pour voir à l'achat des différents équipements mentionnés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'équipements de sécurité et de signalisation, en priorisant l'achat et la pose d'une flèche pour le camion, jusqu'à une concurrence de 6 200 \$, taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

194-08-2022 **4.3 Demande de M. Pierre Guilbert – matricule 8552 57 4077**

Attendu que M. Pierre Guilbert a adressé une demande à la Municipalité de Sainte-Christine concernant le passage d'un tuyau de carlon sous le chemin du 1^{er} Rang Ouest afin de faire traverser l'eau d'érable par ce tuyau;

Attendu que l'installation du tuyau de carlon se ferait par forage directionnelle sous le chemin;

Attendu que le conseil municipal souhaite établir des conditions à cette autorisation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la pose du tuyau de carlon par forage directionnel sous le chemin du 1^{er} Rang Ouest, soit de la propriété de M. Pierre Guilbert connue sous le matricule 8552 57 4077 vers la propriété de M. Jean-Pierre Tétreault, connue sous le matricule 8553 66 5016.

Que le conseil autorise la pose et le passage du tuyau sous les conditions suivantes :

- Le tuyau doit être posé à deux (2) pieds sous le chemin, avec la pose de repères;
- Que le demandeur autorise le responsable des travaux publics de la Municipalité d'être présent lors du forage directionnel et de la pose du tuyau;
- Qu'advenant des bris de chemins lors de la pose du tuyau par forage directionnel ou lors de l'entretien dudit tuyau, le demandeur est responsable de payer les coûts des dommages occasionnés;
- Que le demandeur fournisse une copie de l'autorisation écrite de M. Tétreault ou du bail de location de l'érable de M. Tétreault afin de vérifier qu'il a la permission nécessaire pour faire installer le tuyau;
- Que le demandeur signe une entente stipulant toutes les conditions avec la Municipalité;
- Que le demandeur informe la Municipalité s'il entend effectuer des travaux d'entretien ou de remplacement du tuyau et que le responsable des travaux publics de la Municipalité afin qu'il soit présent lors de ses travaux;
- Que le demandeur informe la Municipalité, par écrit, si le tuyau devient inopérant de façon permanente et qu'il entend mettre fin à l'entente.

Adoptée à l'unanimité

195-08-2022 **4.4 Acceptation partielle des travaux de la rue de la Fabrique**

- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé aux travaux de réfection de la rue de la Fabrique;
- Attendu que les travaux ont été réalisés par Excavation L.G. inc. et sont terminés;
- Attendu que le certificat de réception provisoire des travaux de Dave Williams Infrastructure - civil mentionne que les travaux ont été réalisés dans le même esprit que les plans et devis et différents avenants au contrat, exception faite des malfaçons et des ouvrages inachevés qui pourraient se présenter avant la délivrance du certificat de réception définitive des ouvrages;
- Attendu qu' un montant de retenue de 5 % sera libéré lors de l'inspection finale prévue dans un an pour la réception finale;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte partiellement les travaux de réfection de la rue de la Fabrique et autorise le paiement de 29 018,41 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

M. Patrick Wolput étant absent, aucun un compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains n'est fait.

196-08-2022 5.2 Demande d'entretien – Embranchements de la rivière Le Renne

- Attendu que le propriétaire du matricule 9054 41 6276 situé sur le 1er Rang a déposé une demande formelle d'intervention dans un cours d'eau;
- Attendu que les interventions se dérouleront sur deux embranchements de la rivière Le Renne;
- Attendu que la première intervention aurait lieu sur une longueur approximative de 600 mètres dans l'embranchement situé au sud-ouest de la propriété et la seconde sur une longueur approximative de 350 mètres dans l'embranchement non répertorié situé au sud-est de la propriété;
- Attendu que la personne désignée aux cours d'eau, M. Daniel Richard, a effectué une analyse sommaire de la demande formelle et qu'il a constaté la présence de beaucoup de végétation qui retient l'eau et qui empêche l'égouttement de l'autre côté du rang;
- Attendu que M. Richard a également constaté que l'eau reste dans les ponceaux de chemin;

Attendu que M. Richard recommande d'effectuer les travaux le plus rapidement possible;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie la demande d'intervention sur les deux embranchements de la Rivière Le Renne sur la propriété du matricule 9054 41 6276.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Marché public

M. Jean-Marc Ménard mentionne qu'il est allé au marché d'été la semaine dernière. Une épiluchette a eu lieu. Il n'a pas assisté à aucune réunion du Marché dernièrement.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

197-08-2022 7.1 Adoption du 1er Projet de Règlement no 366-2022 modifiant les règlements de zonage, de construction, de lotissement et des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage n° 254-02, le règlement de lotissement n° 255-02, le règlement de construction n° 256-02 et le règlement des permis et certificats n° 257-02;

Attendu que le conseil désire modifier lesdits règlements d'urbanisme afin de revoir à la hausse les montants des amendes imposées pour une infraction;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 4 juillet 2022;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé :
« *1er Projet de Règlement no 366-2022 modifiant les règlements de zonage, de construction, de lotissement et des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Que la réunion de consultation publique soit fixée au mardi 6 septembre 2022 à 19h45 à la salle du conseil municipal de Sainte-Christine sise au 629, rue des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

198-08-2022 **7.2 Application du règlement sur les abris tempos**

Attendu que l'inspectrice en bâtiment a relevé plusieurs abris tempos toujours en place lors d'une inspection réalisée dernièrement alors que l'article 8.1 b) du règlement de zonage stipule que les abris tempos sont autorisés du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante;

Attendu que l'inspectrice en bâtiment demande une orientation de la part du conseil municipal à cet effet, à savoir si le conseil veut qu'elle intervienne ou non sur ce dossier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal informe l'inspectrice en bâtiment qu'il est d'accord avec l'application de la réglementation existante concernant les abris tempos.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

M. Pierre Noël étant absent, aucun compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault, fait un compte rendu des activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

8.2 Octroi des contrats dans le cadre du PSISRPE

Les différentes procédures administratives ayant été complétées dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE), il est maintenant de procéder à l'octroi des contrats.

199-08-2022 **8.2.1 Terrain de balle – filet – Sport Direct.ca**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Attendu qu'il y a lieu de retenir les services du plus bas soumissionnaire de chacun des travaux demandés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Sport Direct.ca pour la fourniture et l'installation et la pose du filet, des poteaux et de la quincaillerie pour le terrain de balle au coût de 75 130,50 \$, taxes en sus.

Que l'octroi du contrat soit conditionnel à la fourniture de l'attestation de Revenu Québec.

Adoptée à l'unanimité

200-08-2022 **8.2.2 Terrain de balle – clôture - Clôtures Laplume 2014**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Attendu qu' il y a lieu de retenir les services du plus bas soumissionnaire de chacun des travaux demandés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Clôtures Laplume 2014 pour la fourniture et l'installation et la pose des sections de clôture pour le terrain de balle au coût de 11 199,59 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

201-08-2022 **8.2.3 Terrain de tennis – resurfacement – Revêtement Tennis Sud-Ouest Inc.**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Attendu qu' il y a lieu de retenir les services du plus bas soumissionnaire de chacun des travaux demandés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Revêtement Tennis Sud-Ouest inc. pour la réparation des fissures, le nettoyage, la pose de resurfaçage, la pose de couleur et le traçage des lignes de jeux au coût de 10 800,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

8.2.4 Terrain de tennis – poteaux - Clôtures Laplume 2014

La présent point est remis à une séance ultérieure.

202-08-2022 **8.2.5 Gradins – Madriers - Laferté**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Laferté ou tout autre quincaillerie pour l'achat des madriers au coût approximatif de 2 805,68 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

203-08-2022 **8.2.6 Gradins – garde-corps – Ateliers Béthany**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Attendu qu' il y a lieu de retenir les services du plus bas soumissionnaire de chacun des travaux demandés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Ateliers Béthany pour la fourniture et l'installation de garde-corps pour les gradins au coût de 1 425,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

204-08-2022 **8.2.7 Gradins – sablage et peinture - Rona**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Rona ou tout autre quincaillerie pour la fourniture de la teinture et des accessoires au coût approximatif de 659,90 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

205-08-2022 **8.2.8 Module de jeux – remplacement d'équipements – Go-Élan**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Attendu qu' il y a lieu de retenir les services du plus bas soumissionnaire de chacun des travaux demandés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Go-Élan pour la fourniture des équipements à remplacer pour les modules de jeux au coût de 3 612,54 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

206-08-2022 **8.2.9 Module de jeux – paillis de cèdre- Vrac Sol**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Attendu qu' il y a lieu de retenir les services du plus bas soumissionnaire de chacun des travaux demandés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Vrac Sol pour la fourniture du paillis de cèdre pour les modules de jeux au coût de 1 150,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

207-08-2022 **8.2.10 Patinoire – forage – Lalime et frères Inc.**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Attendu qu' il y a lieu de retenir les services du plus bas soumissionnaire de chacun des travaux demandés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal Lalime et frères Inc. pour le forage supplémentaire du puits pour la patinoire au coût de 5 520,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

208-08-2022 **8.2.11 Patinoire – pompe à eau – Les Pompes Bonneau et fils Inc.**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Attendu qu' il y a lieu de retenir les services du plus bas soumissionnaire de chacun des travaux demandés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Les Pompes Bonneau et fils inc. pour la fourniture et la pose d'une pompe submersible dans un puits de 300 pieds et d'une pompe à surpression pour la patinoire au coût de 4 739,48 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

209-08-2022 **8.2.12 Patinoire – réservoir d'eau – Surplus Dépôt Inc.**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Surplus Dépôt pour la fourniture d'un réservoir d'eau usagé au coût de 135,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

210-08-2022 **8.3 Mardis Chauds**

Attendu que les Mardis Chauds sont de retour et qu'il y a possibilité pour la Municipalité de tenir les spectacles subventionnés par la MRC;

Attendu que le Comité des Loisirs demande l'appui financier de la Municipalité au montant 500 \$ par spectacle afin de tenir ces spectacles;

Attendu que les spectacles retenus sont les suivants :
31 août 2022 – Ciné-Piano – Roman Zavada;
28 septembre 2022 – Jany et Jp (participante de Star Académie).

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie un montant de 1 000 \$ pour la tenue des deux spectacles.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

211-08-2022 **9.1 La Fondation La Clé sur la Porte – Demande d'appui financier**

Attendu que La Clé sur la Porte offre aide et hébergement aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale des MRC des Maskoutains, de la Vallée du Richelieu et de la MRC d'Acton;

Attendu qu'une centaine de femmes y sont accueillies chaque année, seules ou avec leurs enfants; et qu'elles y trouvent un refuge confidentiel et sécuritaire, une écoute chaleureuse, de l'information sur leurs droits, les ressources disponibles et de l'accompagnement dans leurs démarches;

Attendu que la Fondation La Clé sur la Porte demande un appui financier à la Municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine offre un appui financier au montant de 100 \$ à La Fondation La Clé sur la Porte inc.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

212-08-2022 **10.1 Colloque ADMQ**

Attendu que le colloque de l'ADMQ se tiendra le jeudi 8 septembre prochain à Rougement;

Attendu qu' à ce colloque, une conférence sur l'utilisation des réseaux sociaux et une conférence sur les différentes lois entrées en vigueur ou qui entreront en vigueur se tiendront;

Attendu que la directrice générale, Mme Heidi Bédard souhaite y assister et demande au conseil également la permission d'inscrire Mme Jessica Robidoux, greffière-trésorière adjointe;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'inscription de Mesdames Heidi Bédard et Jessica Robidoux au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi 8 septembre prochain à Rougement.

Que les frais d'inscription soient payés et les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

Que le conseil municipal autorise la fermeture de l'hôtel de ville lors de cette journée.

Adoptée à l'unanimité

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

213-08-2022 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h54.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire